

CPRP SNCF...



Caisse de Prévoyance
et de Retraite
du personnel de la SNCF



FUTURE CAISSE DE BRANCHE ..?

Paris, 17 octobre 2019



Conseil
d'Administration
de la CPRP SNCF
du 15 octobre
2019

Cette séance du Conseil d'Administration revêtait un caractère important sur deux points :

- ✓ La prise de fonctions de Monsieur Jean-Louis ROUQUETTE, Inspecteur Général des Finances, nommé depuis le 4 octobre 2019 Président du Conseil d'Administration de la CPRP SNCF ;
- ✓ **La présentation du rapport interministériel de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) relatif à la « Prévoyance dans la branche ferroviaire », qui étudie notamment l'hypothèse d'évolution de la CPRP SNCF en caisse de branche.**

Pour mémoire, ce rapport rendu public est en ligne aux liens suivants :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/la-prevoyance-dans-la-branche-ferroviaire-a2817.html>

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article739>

Ce second point mobilise l'UNSA-Ferroviaire depuis la promulgation de la Loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire qui entraîne, dans le sillage de l'évolution de l'Entreprise, la fin du recrutement au Statut. La mission interministérielle IGAS-CGEDD a ainsi effectué une analyse objective sur les différentes hypothèses portées par les acteurs concernés (SNCF – autres Entreprises Ferroviaires – Organisations syndicales...) et a identifié cinq scénarios d'évolution de la couverture maladie et de sa gestion dans la Branche ferroviaire, qui sont les suivants :

1. Maintien du système de couverture de base et de gestion existant (*statu quo*) ;
2. Couverture de tous les salariés de la Branche par le régime général ;
3. Régime spécial de « prévoyance » aux garanties élargies, étendu à tous les salariés de la Branche ;
4. Régime spécial de « prévoyance » actuel étendu à l'ensemble des salariés de la Branche ;
5. **Maintien du système de couverture de base existant, mais géré par la seule CPRP SNCF pour tous les salariés de la Branche (agents SNCF du CP transférés ou non, salariés contractuels actuels et futurs).**

À noter que ce rapport avait déjà été présenté lors de la réunion de la Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) de la Branche ferroviaire, lors de sa séance du 10 septembre 2019.

L'UNSA Ferroviaire qui milite à tout va, dans tous les lieux et avec tous les interlocuteurs pour défendre la Caisse, avait alors eu l'occasion de promouvoir une nouvelle fois le scénario cinq comme la solution qui répond aux besoins des salariés de la Branche, en cohérence avec les dispositions actuelles et futures de l'assurance maladie.

D'autres scénarios ont la faveur d'autres organisations syndicales : si généreux soient-ils, **l'UNSA-Ferroviaire**, organisation syndicale pragmatique et responsable, estime illusoire d'exiger des Pouvoirs Publics l'extension du régime spécial aux salariés de la Branche, alors que ces mêmes Pouvoirs Publics viennent précisément de faire de ce régime un régime d'extinction, avec l'arrêt définitif des recrutements SNCF au Statut à compter du 1^{er} janvier 2020.

Si lors de ce CA de la CPRP du 15 octobre, aucune décision n'a été annoncée, les administrateurs de **l'UNSA-Ferroviaire** ont questionné les Ministères de tutelle, qui ont communiqué des informations très importantes :

La Directrice Adjointe de la Sécurité Sociale était présente, ce qui nous a permis de l'interroger directement sur la décision pour le choix de l'un des scénarios : **il apparaît clairement qu'aucun choix n'est arrêté à ce jour par le Gouvernement.**

Il a été également indiqué que le **scénario qui sera retenu devrait confirmer le maintien de la CPRP SNCF au sein du futur dispositif, quel qu'il soit** : cela exclurait donc la mise en place d'une CPAM spécifique du régime général sous une forme ou une autre et, donc, le scénario deux.

Les rapporteurs de la mission recommandaient en outre qu'une ultime phase de concertation puisse avoir lieu avec les parties prenantes, après la parution du rapport interministériel et avant toute prise de décision par les Pouvoirs Publics : **le Ministère des Transports, accompagné de la Direction de la Sécurité Sociale et du Ministère du Budget, sera chargé de mener ces concertations dans les prochaines semaines.**

Aussi, comme suite aux échanges lors de ce Conseil d'Administration, il est quasi certain que seuls quatre des cinq scénarios restent en course : l'UNSA-Ferroviaire peut assurer aujourd'hui qu'aucune décision n'a été prise et que le dossier reste ouvert !

Les administrateurs de **l'UNSA-Ferroviaire** ont une nouvelle fois argumenté sur l'excellence de la qualité de service rendu aux affiliés, actifs et retraités de la Caisse, ce qui a recueilli l'approbation unanime des différentes parties autour de la table.

De plus, **l'UNSA-Ferroviaire** a rappelé que la Caisse de Branche représenterait un amortisseur potentiel de crises sociales, que pourraient générer les conséquences des futurs transferts de personnels vers les Entreprises ferroviaires concurrentes en cas de perte de marché : le scénario cinq permettrait ainsi une neutralité sociale pour les salariés concernés et leur éviterait toute interruption de droits !

l'UNSA-Ferroviaire se félicite qu'une nouvelle phase de concertation s'ouvre, qu'elle n'avait eu de cesse de réclamer lors de ses multiples rencontres avec la mission interministérielle et lors de la CMPN : une fois de plus, l'UNSA-Ferroviaire a été écoutée et entendue !

Nous restons mobilisés et actifs et vous pouvez compter sur l'UNSA-Ferroviaire pour défendre une vision moderne de la CPRP SNCF qui assurerait sa pérennité, au bénéfice de l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire !

Le Pôle Protection Sociale de la Fédération,
Les Administrateurs et Administratrices
UNSA-Ferroviaire à la CPRP SNCF.

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS Efficace Service public
Savoir-faire
EXPERTISE Carrières
Hot-Line Juridique Autonomie
STATUT
Filières
Responsable
A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère!

Nom:
Prénom:
Direction:
Adresse Pro:
Collège:
Tél:
Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org